



Savoir reconnaître un site archéologique

(Nos remerciements à Régis Motheau pour ses conseils)

Tout d'abord, pour bien comprendre l'importance du respect que nous devons aux traces du passé, il nous semble important de rappeler que lorsqu'un archéologue envisage d'effectuer une fouille, la première question qu'il se pose est la suivante :

« Est ce que les moyens techniques dont je dispose et mon niveau de connaissance actuel sont suffisants pour être sûr de laisser la possibilité aux professionnels de l'avenir d'interpréter les traces du passé que je vais mettre au jour ? ».

Nous devons donc être conscients que le patrimoine français appartient à l'ensemble de la communauté et pas à un seul individu. Le maltraiter, ne pas le respecter ou se l'approprier, c'est ôter toute chance à nos enfants d'apprendre un jour plus sur leur passé que nous n'en avons la possibilité.

La pratique de notre loisir peut parfois nous amener à découvrir fortuitement des sites archéologiques. Nous ne sommes pas archéologues, et c'est d'autant plus une bonne raison pour avoir une attitude prudente, responsable et citoyenne. Puisse cette brochure succincte vous donner les moyens d'éviter les erreurs...

« SAVOIR RECONNAITRE LA PRESENCE D'UN SITE »

Il est assez difficile d'énumérer des règles qui seraient valables dans tous les cas de figure, néanmoins on considère qu'il existe trois éléments essentiels qui doivent faire soupçonner la présence d'un site archéologique.

1. *Le rassemblement d'objets*
2. *La présence de résidus mobilier*
3. *La présence de structures immobilières*

ASSOCIATION **N**ATIONALE pour la **D**ETECTION de **L**OISIR

C'est la passion de la détection qui nous unit

Association loi de 1901 - Pascal DAVAL - Noailat - 42440 - SAINT PRIEST LA VETRE - www.detection-loisir.com

Respectons la loi 89-900 et l'article L 542-1 du code du patrimoine



Avec ces 3 notions à l'esprit, vous serez aptes à éviter certains endroits, qui, bien qu'étant non-indiqués, se classent dans la catégorie des sites archéologiques. Voyons ce qui se cache derrière ces principes.

1) LE RASSEMBLEMENT D'OBJETS

On considère qu'un objet est isolé lorsqu'il est trouvé à un seul exemplaire dans un secteur d'au moins 2500 m².

Il est associé lorsque que d'autres objets de même type ou époque sont découverts dans un secteur de moins de 2500 m². (*indice de la présence d'un site aux abords immédiats*)

Il fait partie d'objets groupés lorsqu'il est trouvé avec d'autres de même type ou d'époque sur une surface de moins de 10 m². (*indice de la présence d'une structure archéologique*)

2) LA PRESENCE DE VESTIGES (résidus) MOBILIERS

Observez attentivement la zone où vous prospectez : vous pouvez noter la présence de fragments de céramique, de débris de tuiles, de morceaux de verres, de débris osseux, (*indices de la présence d'un site archéologique*).

3) LA PRESENCE DE STRUCTURES IMMOBILIÈRES

S'il existe des ruines, des pierres semblant faire partie d'une structure cohérente, des débris de briques, si la végétation est différente sur des zones limitées (de moins bonne qualité = *indice de la présence de substructure* (murs), de meilleure qualité (*indices de fossé*) : **présence certaine d'un site archéologique**.

Donc vous l'aurez compris, vous devez être particulièrement attentifs à ces différents indices lorsque vous prospectez. Ce n'est pas si évident que ça, car il est rare qu'un site archéologique soit immédiatement visible.

Vous pouvez très bien trouver une boursée perdue de monnaies romaines sur une zone de quelques mètres carrés, mais si aux abords vous apercevez des débris de céramiques, vous devez immédiatement vous poser des questions (reportez-vous aux [règles essentielles de la prospection de loisir](#)).

En détection de loisir, soyons civiques et respectueux, c'est de cette manière que notre honnêteté sera reconnue...